

Crise sanitaire : la FNSPF demande une reconnaissance globale de l'engagement des personnels des SDIS.

Depuis le début de la crise sanitaire, toute la force humaine des SDIS est mobilisée en première ligne et démontre un engagement remarquable, salué par le Président de la République dans son adresse aux Français 13 avril.

A l'heure où est annoncé le versement d'une prime pouvant atteindre 1000 euros, défiscalisée et désocialisée, aux fonctionnaires d'Etat et territoriaux mobilisés dans la gestion de la crise du Covid-19, **la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France (FNSPF) demande qu'aucune composante de cette force humaine ne soit oubliée : sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et personnels administratifs, techniques et spécialisés (PATS).**

Une telle prime est légitime et bienvenue, notamment en direction des PATS, trop souvent oubliés mais qui, dans l'ombre, jouent un rôle essentiel depuis le début de la pandémie pour garantir la continuité de l'approvisionnement en équipements de protection individuelle des sapeurs-pompiers mobilisés sur le front.

Elle ne saurait toutefois servir de solde de tout compte à l'engagement dont font preuve les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires tout au long de l'année pour répondre à l'accroissement de la sollicitation opérationnelle liée au secours d'urgence aux personnes et pour anticiper, préparer et protéger la population face aux crises successives : aujourd'hui le Covid-19, comme hier les tempêtes et les inondations, et demain les feux de forêts.

Dès lors, cette prime ne doit pas conduire à occulter l'attente persistante des sapeurs-pompiers professionnels d'une revalorisation de 19% à 25% du taux de leur indemnité de feu, conformément à l'engagement pris en janvier par le ministre de l'Intérieur pour reconnaître leur engagement et les risques pris dans l'exercice de leur métier, et ainsi rapprocher leur situation de celle des autres forces de sécurité intérieure.

Elle ne doit pas plus amener à oublier la demande, partagée par tous les acteurs de la communauté des SDIS, d'une suppression des sur-cotisations, choquantes et aujourd'hui sans fondement, versées par les sapeurs-pompiers professionnels et les SDIS à la Caisse Nationale de Retraite des Collectivités Locales (CNRACL).

Cette suppression est, plus que jamais, indispensable pour donner aux SDIS les marges de manœuvre nécessaires au financement de l'augmentation de l'indemnité de feu et aux sapeurs-pompiers professionnels un gain de pouvoir d'achat appréciable.

La prime Covid-19 ne doit enfin pas masquer les attentes fortes des 196 600 sapeurs-pompiers volontaires d'une parution de l'arrêté revalorisant le taux de leurs indemnités horaires pour 2020 et de la création par la loi d'une bonification de points de retraite en contrepartie de leur engagement citoyen au service des populations.

Retrouvez toute l'actualité de la Fédération sur

pompiers.fr, [Twitter](#) et [Facebook](#)